

Séminaire de Formation de la



Société Française de
Lutte contre le Sida

OBJECTIFS GLOBAUX

Formation, actualisation et maintien des connaissances
des personnels non médicaux impliqués dans la prise en
charge globale et au long cours des personnes infectées
par le VIH

Education Thérapeutique chez les personnes infectées par le VIH/SIDA/HEPATITES Évolution de la profession d'infirmière

11-12 mars et 20-21 mai 2010

Lieu de la formation :
Hôtel MERCURE
Porte de Versailles
PARIS

Organisatrices :

Valérie ACHART DELICOURT et Aline THEVENY

N° Agrément Formation : 72330472433

N° Agrément FMC : 100258

Formation continue validante : 4 crédits par demi-journée

Bulletin à adresser à :

Secrétariat SFLS –
Hôpital du Tondu
Groupe Hospitalier Pellegrin
33076 BORDEAUX
Tél : 0820 820 151
Fax : 05 56 79 60 87
e-mail : sfls@wanadoo.fr
Site internet : www.sfls.aei.fr



Société Française de
Lutte contre le Sida

Association régie par la loi 1901 - Enregistrée le 21 avril 1994 à la Préfecture du Nord n° 5/28995

Hôpital du Tondu - Groupe Hospitalier Pellegrin
Place Amélie Raba Léon - 33076 BORDEAUX Cedex

n° indigo 0 820 820 151 - Fax 05 56 79 60 87 email: sfls@wanadoo.fr

Jeudi 11 mars 2010

- 8h30 Accueil des Participants
9h00 Présentation, pré-évaluation
Valérie ACHART DELICOURT, Jade GHOSN, Aline THEVENY
9h45 L'infection à VIH, les hépatites et la tuberculose
Jade GHOSN
11h15 Pause
11h45 Résistances virologiques et pharmacologiques
C. DELAUGERRE
12h45 Repas
14h00 Législation : recommandations de l'HAS
+ mise en place de projet
V. ACHART DELICOURT
15h30 Pause
16h00 Un exemple de projet d'éducation thérapeutique
et les outils utilisés *A. THEVENY*
17h30 Fin de journée

Vendredi 12 Mars 2010

- 8h30 Accueil des participants
9h00 Observance des médicaments et des nouvelles
molécules ARV au long cours- pharmacien
MH. FIEVET
9h45 La relation soignant-soigné *P. NUSS*
11h15 Pause
11h45 Relation d'aide et communication avec le patient
P. NUSS
12h45 Repas
**ATELIER : J. GHOSN, C. ARVIEUX, V. ACHART DELICOURT,
A. THEVENY (2 groupes de 15 personnes)**
14h00 Education thérapeutique infirmière : mise en situation
et jeux de rôle (prévention, mise en place d'un
traitement, patient en échec thérapeutique, patient co-
infecté VIH-VHC)
16h00 Pause
16h15 Post test d'évaluation et Clôture
J. GHOSN, V. ACHART DELICOURT
16h45 Fin de la session

Jeudi 20 mai 2010

- 8h30 Accueil des participants
9h00 Prise en charge de la population migrante *D. REY*
11h00 pause
11h30 Prise en charge sociale *P. GILOIS*
12h30 Repas
14h00 Education thérapeutique infirmière : Un projet
d'éducation : le programme Temps Clair
P. LAGARDE
14h30 Expériences transversales sur un Pôle de médecine
P. LAGARDE, C. LAMOUR
15h30 Pause
16h00 Mise en place d'une évaluation d'un projet
d'éducation *V. ACHART DELICOURT*
17h00 Fin de la session

Vendredi 21 mai 2010

- 8h30 Accueil des participants
9h00 Gestion des co-morbidités *C. ARVIEUX*
10h30 Pause
11h00 AES nouvelles recommandations *C. ARVIEUX*
12h00 Repas
13h30 Retour d'expériences des participants
Mise en place d'un compagnonnage
V. ACHART DELICOURT, A. THEVENY
16h00 Pause
16h15 Post test d'évaluation et clôture
V. ACHART DELICOURT, A. THEVENY
17h00 Fin de la session
1 journée supplémentaire prévue pour le compagnonnage

Bulletin d'inscription Education Thérapeutique 11-12 mars et 20-21 mai 2010

NOM :
Prénom :
Profession :
Adresse personnelle :
.....
Adresse employeur :
.....
E-Mail :
Tél.

FRAIS D'INSCRIPTION : 360 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, les repas du midi et le matériel pédagogique distribué. Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement, les repas du soir et les petits-déjeuners lorsque la formation a lieu sur plusieurs jours.

Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de remplir le bulletin ci-dessus et le retourner au secrétariat de la SFLS. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour informations complémentaires. L'accès aux formations se fait en fonction des places disponibles dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Règlement :

- ◆ Par chèque joint avec votre bulletin d'inscription
- ◆ Ou, si vous souhaitez que les frais d'inscription liés à cette formation soient pris en charge par l'organisme de formation continue dont vous dépendez, vous pouvez transmettre les coordonnées de cet organisme à la SFLS qui traitera directement avec lui.

En cas d'impossibilité de financement institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 35€, en fonction des places disponibles. Si vous choisissez cette option, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.

Association, institution, organisme de formation ou de gestion de formation a qui devra être transmis la convention et/ou la facturation :

.....
.....
.....
.....